

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 mars 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Regiongaz au 1^{er} avril 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, Commissaires

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Regiongaz d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Regiongaz

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2011, cette proposition répercute :

- l'évolution des coûts d'approvisionnement de Regiongaz depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,372 c€/kWh en application de la formule en vigueur ;
- l'évolution des coûts hors approvisionnement pour les tarifs en distribution publique au 1^{er} avril 2011.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Regiongaz, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} avril 2011 correspond à une hausse de 0,372 c€/kWh.

Par ailleurs, l'article 4 de l'arrêté fixe l'augmentation moyenne des coûts hors approvisionnement qui doit être prise en compte dans les tarifs en distribution publique au 1^{er} avril 2011 pour couvrir les coûts. Elle s'élève à 0,0049 c€/kWh. La CRE a vérifié que cette évolution a bien été prise en compte dans le barème proposé par Regiongaz.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Regiongaz est conforme à la formule tarifaire et à l'évolution des coûts hors approvisionnement fixés par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Regiongaz
applicables au 1^{er} avril 2011

TARIFS REGLEMENTES GAZ NATUREL AU 1er AVRIL 2011

Clientèle à Usage Domestique Commercial et Industriel.

Tarifs hors CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et hors location de poste de détente et de comptage.

1 cts.euro = 1 centime euro

Prime fixe TVA : 5,50%
 kWh TVA : 19,60%

DISTRIBUTION PUBLIQUE (Consommation annuelle < 5 000 MWh):

	Montant HT		Montant TTC	
Tarif Général				
Abonnement mensuel	2,18	euros / mois	2,30	euros / mois
Le kWh.	9,682	cts. euro	11,580	cts. euro
Forfait Cuisine				
forfait mensuel	8,77	euros / mois	9,25	euros / mois
Tarif B0-				
Abonnement mensuel	5,95	euros / mois	6,28	euros / mois
Le kWh.	6,777	cts. euro	8,105	cts. euro
Tarif B0+ 3G médian				
Abonnement mensuel	6,41	euros / mois	6,76	euros / mois
Le kWh.	6,229	cts. euro	7,450	cts. euro
Tarif B0+ 3G				
Abonnement mensuel	14,36	euros / mois	15,15	euros / mois
Le kWh.	5,342	cts. euro	6,389	cts. euro
Tarif B2 B2I-				
Abonnement mensuel	42,13	euros / mois	44,45	euros / mois
Le kWh.	4,782	cts. euro	5,719	cts. euro
Tarif B2I+				
Abonnement mensuel	101,90	euros / mois	107,50	euros / mois
Le kWh.	4,462	cts. euro	5,337	cts. euro
Tarif Gros Consommateur				
Abonnement mensuel	101,90	euros / mois	107,50	euros / mois
Le kWh.	4,432	cts. euro	5,301	cts. euro

Attention facturation en Euros par MWh pour les tarifs suivants

Tarif B2S-				
Abonnement mensuel	101,90	Euros / mois	107,50	Euros / mois
Le MWh.	44,07	Euros	52,71	Euros

TARIFS A SOUSCRIPTION (Consommation annuelle > à 5 000 MWh):

Tarif B2S+				
Abonnement mensuel	1 943,69	Euros / mois	2 050,59	Euros / mois
Terme fixe mensuel de capacité journalière	61,46	Euros/ mois / MWh/j	64,84	Euros
Le MWh.	31,57	Euros	37,76	Euros
Tarif B2S > 20 GWh/ an				
Abonnement mensuel	1 943,69	Euros / mois	2 050,59	Euros / mois
Terme fixe mensuel de capacité journalière	61,16	Euros/ mois / MWh/j	64,52	Euros
Le MWh.	31,39	Euros	37,54	Euros